



Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mmes Françoise VILLA, Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs Patrick GIVON, André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mmes Marie-Laure HIRON, Annie-France VIDON, Anne-Marie MARTINS, Mrs René-Jean CULLIER DE LABADIE, Didier GIARD, Didier FABRE.

Absents représentés :

Monsieur Thierry DEBARRY représenté Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Sylvie ZANONE représenté par Monsieur René-Jean CULLIER DE LABADIE.

Absent :

Monsieur Gilbert CHAILLOU

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

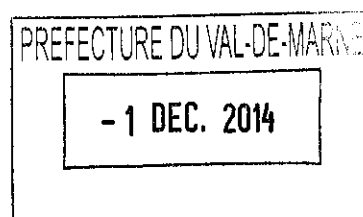
Considérant que le conseil Général du Val-de-Marne nous a versé, la subvention aux associations à caractère local au titre de l'année 2013 pour un montant de 6 143,00 euros ;

Considérant qu'il convient de répartir le crédit alloué à la Commune entre les différentes associations locales pour que le versement devienne effectif;

Sur proposition de Monsieur Gilbert CHAILLOU, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : répartit le crédit de 6 143,00 euros attribué par le Département du Val-de-Marne au titre de sa participation au financement du fonctionnement des associations à caractère local au titre de l'année 2013, comme suit :



• Association laïque des parents d'élèves du CES (P.E.E.P.)	60,00 €
• Association laïque des parents d'élèves du CES (F.C.P.E.)	60,00 €
• Association laïque des parents d'élèves du CES (E.A.V.)	60,00 €
• Ars Musica	80,00 €
• Comité des fêtes	800,00 €
• Harmonie de Villecresnes	480,00 €
• Bas les pattes	80,00 €
• Amical pour la Culture, le Sport et les Festivités à Villecresnes (A.C.S.F.V.)	500,00 €
• Université Inter-Age de Créteil et du Val-de-Marne	200,00 €
• Ateliers du Réveillon	80,00 €
• OPUS 2 KOUAC	80,00 €
• Association Villecresnoise de sauvegarde du patrimoine	100,00 €
• Dojo	360,00 €
• Amicale Laïque - section tennis de table	160,00 €
• Amicale Laïque - section badminton	86,00 €
• Cinq Samourai	275,00 €
• Etoile de Villecresnes	265,00 €
• Villecresnes Athlétique Club (V.A.C.)	440,00 €
• Vélo Sportif de Villecresnes (V.S.V.)	55,00 €
• Compagnie Villecresnoise de Tir à l'Arc (C.V.T.A.)	55,00 €
• Tennis Club de Villecresnes (T.C.V.)	325,00 €
• Association Sportive du Collège de Villecresnes (A.S.C.E.S.)	70,00 €
• RCPB (Rugby)	195,00 €
• AVISBA Football	60,00 €
• Villecresnes Volley Ball	60,00 €
• Pétanque Villecresnoise	70,00 €
• Pétanque du Bois d'Auteuil	50,00 €
• La Strada	70,00 €
• ASPTT Villecresnes – Foot, Athlétisme	300,00 €
• ASPTT Villecresnes – Fitness	160,00 €
• A2DV	157,00 €
• Centre Hippique	115,00 €
• Raid Oxygène	235,00 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jours mois, an susdits,
 Pour copie conforme
 Le Maire,
 Gérard GUILLE